



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charte de fonctionnement du Club des Territoires



Le Club des territoires

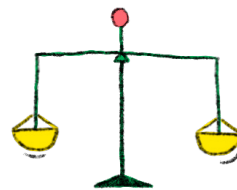
Qui sommes-nous ?

Le Club des territoires, c'est un réseau inter-professionnel qui rassemble des représentant-es volontaires d'institutions territoriales (DREETS-DDETS, ARS, collectivités territoriales, etc) aux côtés des directions d'administration centrale.

Ensemble, nous partageons une réflexion collective et élaborons des propositions sur les enjeux de mise en œuvre et de conception des politiques publiques sociales et médico-sociales, pour un impact positif sur nos services.



Les 4 principes qui nous guident



Collégialité / collaboration

- Tou-tes les membres sont force de proposition.
- Co-animation.

Et ainsi ensemble :

- ▶ Faire vivre le Club des territoires
- ▶ Partager les responsabilités



Intelligence collective

Dépasser les postures institutionnelles :

- Pour s'autoriser une liberté de parole dans la bienveillance et l'écoute réciproque.
- Pour faire un pas de côté et pour travailler autrement avec les méthodes de l'innovation.

Et ainsi ensemble :

- ▶ Avoir la possibilité d'expérimenter
- ▶ Produire et diffuser des livrables



Décloisonnement

- Aborder des thèmes transversaux et fédérateurs.
- Rassembler des représentant-es des différents réseaux et échelons territoriaux.

Et ainsi ensemble :

- ▶ Reconnaître les différents points de vue
- ▶ Co-construire une vision partagée



Complémentarité

S'appuyer sur l'existant qui fonctionne pour ne pas se substituer aux acteurs et actrices, instances et concertations nationales et locales.

Et ainsi ensemble :

- ▶ Améliorer le travail des acteurs et actrices et des instances
- ▶ Enrichir ses pratiques de nouvelles idées

Les activités du Club

Le calendrier des rencontres est défini 1 an à l'avance

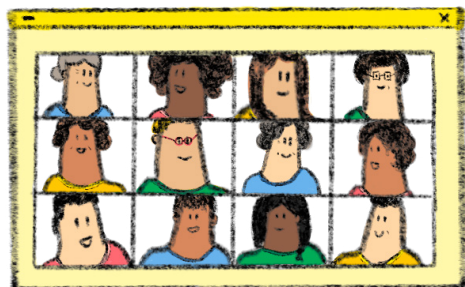


Les rencontres du club

Des temps de cohésion et de partage à l'échelle Club qui sont le cœur du réseau. Organisés les mardis, mercredis ou jeudis.

Les retours d'expérience

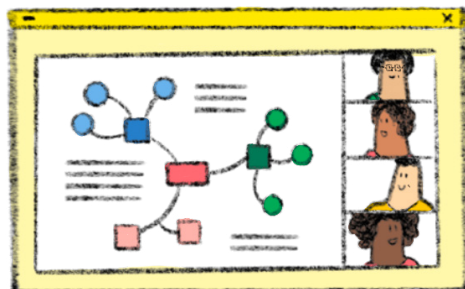
Des temps inspirants qui permettent d'enrichir ces pratiques et de partager des problématiques. Ces temps pourront permettre de traiter les sujets « urgents » de manière réactive, en complément du travail de fond des groupes thématiques.



Les groupes de travail thématiques

Des travaux de fonds qui visent une transversalité entre les réseaux participants sur des enjeux communs.

Les membres respectent une discrétion par rapport aux informations sensibles partagées



Comment participer au Club ?

Des « binômes » membres, afin de garantir une présence toute l'année



Membre du Club

- Participer au nom de son institution.
- Organiser sa contribution au Club (idées, invitation d'experts, partage d'informations, etc).
- Parler du Club autour de soi et inviter à le rejoindre.

Un même niveau d'échange et d'écoute : dépasser les positionnements hiérarchiques



Participant-e à un groupe de travail thématique

- Être membre ou être un-e invité-e ponctuel-le ou continu-e.
- Apporter sa vision stratégique ou technique sur la thématique.
- S'engager sur toute la durée du travail (≈ février à octobre).

Les prises de décisions sont collectives



Facilitateur·trice du Club

- Aider les référent-es à structurer et animer leur groupe de travail.
- Organiser les rencontres annuelles.
- Impulser la dynamique du Club : il apporte un appui méthodologique
- Faire les compte-rendus des rencontres annuelles avec les autres membres du Club.



Référent-e d'un groupe

- Binôme ou trinôme.
- Contribuer au fonctionnement : préparation, animation, relevé de décisions (consensus + dissensus)...
- Garantir la qualité des travaux.
- Organiser les sessions, le suivi et la production des livrables.
- Faire le lien avec le facilitateur.

Le programme annuel du Club des territoires

